

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/844

16 juin 2008

(08-2794)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

### Communication de la Suisse

La communication ci-après, reçue le 12 juin 2008, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

---

#### Aucun nouveau cas d'ESB signalé en Suisse depuis un an et demi

1. En 2007 et pendant les six premiers mois de 2008, pour la première fois depuis l'apparition de cette maladie en Suisse, aucun nouveau cas d'ESB n'a été détecté dans notre pays.
  2. En Suisse, le premier cas d'ESB a été signalé en 1990. Après l'apparition de l'épidémie, la Suisse a fait tout son possible et a appliqué des mesures rigoureuses pour réduire les risques d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et pour surveiller et éradiquer cette maladie.
  3. Depuis 1995, le nombre de nouveaux cas d'ESB en Suisse a énormément baissé. Les mesures prises se sont révélées très efficaces; par conséquent, en mai 2006, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a officiellement classé la Suisse dans les pays à risque maîtrisé d'ESB. Trente et un membres de l'OIE sont désormais classés dans cette catégorie et dix autres sont classés dans les pays présentant un risque négligeable d'ESB.
  4. Étant donné son classement par l'OIE dans les pays "à risque maîtrisé d'ESB" et conformément au chapitre 2.3.13. du Code sanitaire pour les animaux terrestres, la Suisse demande à tous ses partenaires commerciaux de supprimer les restrictions encore appliquées à l'importation de bétail, de matériel génétique bovin, de viande et de produits carnés suisses.
-